



ARRÊTÉ n° A 26/2024
Portant sur les Heures d'ouverture
Du Bureau de Vote Communal

Le maire de la commune d'AURONS,

. Considérant qu'il y a lieu d'informer ses administrés, dans le cadre des Elections des Députés à l'Assemblée Nationale du 7 juillet 2024,

ARRÊTE :

Les dates et heures d'ouverture du bureau de vote communal, sis rue de la mairie, comme suit :

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dates des Elections	Heures d'ouverture du bureau de vote communal
Le dimanche 7 juillet 2024	De 8 h 00 à 18 h 00

Le présent arrêté est affiché en mairie.

Fait à AURONS, le 2 juillet 2024

Le Maire d'Aurons,



André BERTERO